

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-18227 / 100583  
Bobst SA, 1008 Prilly  
secteurs / ateliers pour la fabrication des machines Bobst: Secteur de Services, Platines, Barres de pinces, Serrurerie, Bâtis minces et tournage.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
200 H  
01.05.2011–30.04.2014 (Renouvellement/modification)

### Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 11-18351 / 112395  
Securiton SA, 1205 Genève  
Service technique: intervention de dépannage lors de dérangements techniques sur les équipements d'alarmes.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
74 H  
01.05.2011–30.04.2014 (Renouvellement/modification)

### Permis de service de piquet (travail du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 11-17881 / 109418  
Beckman Coulter Eurocenter S.A., 1260 Nyon  
département informatique: interventions lors de problèmes techniques sur les équipements et applications IT de Beckman Coulter Eurocenter.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
1 H  
01.05.2011–30.04.2014 (Renouvellement)

### Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 11-17882 / 109418  
Beckman Coulter Eurocenter S.A., 1260 Nyon  
département informatique: gestion IT, travaux divers (maintenance, mise à jour, migration informatique) sur les applications et équipements IT de Beckman Coulter Eurocenter.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
13 H, 5 F  
01.05.2011–30.04.2014 (Renouvellement)

– 11-17883 / 109418

Beckman Coulter Eurocenter S.A., 1260 Nyon  
services clients (dpt informatique Opération): suivis des commandes de réactifs,  
résolutions des problèmes en rapport, gestion des processus IT pour la production.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
50 H, 80 F  
01.05.2011–30.04.2014 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

24 mai 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail